

**C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DUPLESSIS**

VILLE DE FERMONT

AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné par la greffière de la Ville de Fermont, que le Conseil municipal, à l'assemblée ordinaire tenue le 9 mars 2020, a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 456 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau et pour abroger le règlement numéro 14 et pour abroger les articles 4.4 et 4.6 du règlement numéro 228.

AVIS EST aussi donné que ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Fermont, ce 17 février 2022.

Marie Philippe Couture
Marie Philippe Couture
Greffière